

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Centre technique municipal d'Hirigogne sur la commune principale de l'AIOT 79 Rue des Quatre Cantons 64600 Anglet.

La référence de votre dossier est A-3-VCGH8VDF6 et concerne une demande de type "une déclaration de cessation d'activité"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 01/03/2023 à 14h11 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration de cessation d'activité**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**

- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **21640024200014**

Raison sociale **COMMUNE D ANGLET**

Forme juridique **Commune et commune nouvelle**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

RUE AMEEDÉ DUFORG

BP303

64600 ANGLET

Signataire

Nom : **OLIVE**

Prénom : **CLAUDE**

Qualité : **Maire**

Référent

Nom : **GATY**

Prénom : **STEPHANE**

Fonction : **Chef de projets urbains**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Centre technique municipal d'Hirigogne**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **79 Rue des Quatre Cantons 64600 Anglet**

X : 333999

Y : 6275875

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Les informations de cette étape ne sont pas nécessaires pour cette démarche.

6 - Cessation d'activité

Information concernant la cessation d'activité

Sur le site de l'installation, le déclarant exploite (ou a exploité par le passé) déjà au moins :

- Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **Non**
- Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **Non**

Date de mise à l'arrêt de l'installation : **03/04/2023**

Il s'agit d'une : **Cessation totale de l'activité**

Parcelles concernées par la cessation d'activité :

- Parcelle 1 : **Anglet 64600 (000 , BW , 0382)**
- Parcelle 2 : **Anglet 64600 (000 , BW , 0381)**

Rubriques des installations classées concernées par la cessation :

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Régime
4330	4330-2	Liquides inflammables de catégorie 1	DC
4330	4330-2	Liquides inflammables de catégorie 1	DC

Mesures prises ou prévues pour assurer la sécurité du site

Evacuation des produits dangereux et gestion des déchets présents sur le site, en précisant le calendrier prévisionnel :

Réservoirs enterrés de carburants à double enveloppe d'un total de 30 m3, installations de distribution et réseaux associés. Réservoir enterré d'huiles usagées d'un total de 3 m3, installations de distribution et réseaux associés. Démarrage des travaux prévu en juillet 2023 et finalisés en septembre 2023.

Interdictions ou limitations d'accès au site, en précisant le calendrier prévisionnel :

L'accès au site est aujourd'hui fermé au public et soumis à contrôle d'accès (digicode). Les deux secteurs concernés par les travaux seront délimités par des barrières types Heras assemblées par colliers. Des panneaux d'interdiction d'accès seront apposés sur ces barrières. Ces travaux de mise en sécurité seront réalisés avant le 15/04/23.

Suppression des risques d'incendie et d'explosion, en précisant le calendrier prévisionnel :

Il est prévu le pompage et l'évacuation de l'ensemble des produits dangereux par une entreprise spécialisées et leurs évacuations vers des installations dûment autorisées. Les cuves et réseaux associés ayant contenu des produits susceptibles de polluer les eaux ou provoquer un incendie ou une explosion seront vidés, nettoyés, dégazés et le cas échéant décontaminés avant d'être évacués vers des installations dûment autorisées. Date prévisionnelle juillet / août 2023.

Surveillance des effets de l'installation sur son environnement, tenant compte d'un diagnostic proportionné aux enjeux, en précisant le calendrier :

Il n'est pas prévu de surveillance spécifique.

Mesures de gestion ou restrictions d'usage temporaires, en précisant le calendrier :

Il n'est pas prévu de mesure de gestion ou de restrictions d'usage temporaire.

Mesures destinées à placer les terrains de l'installation dans un état permettant un usage futur du site comparable à celui de la dernière période d'exploitation de l'installation :

La société Ginger Burgeap a réalisé à la demande de la Ville d'Anglet un plan de gestion en date du 03/05/22. Il a été déterminé dans ce cadre une zone de pollution concentrée au droit de l'actuel site de stockage des huiles usagées. La Ville d'Anglet a donc prévu l'enlèvement des terres impactées (environ 90 m3 estimés) et leur évacuation vers des installation dûment autorisées. Ces travaux seront réalisés dans la foulée de l'enlèvement de la cuve et des réseaux associés.

Autres mesures prises ou prévues pour supprimer les dangers et inconvénients pour les terrains voisins non concernés par la cessation d'activité

Il est prévu la mise en œuvre des mesures relatives à la mise en sécurité du site par une entreprise certifiée dans le domaine des sites et sols pollués ou disposant de compétences équivalentes en matière de prestations de services dans ce domaine. Ainsi la société GINGER BUREGAP doit, dans le cadre de sa mission, produire une ATTES-SECUR. Celle-ci sera transmise au service compétent. L'ensemble du chantier est suivi par la société GINGER BURGEAP et soumis au contrôle d'un Coordonnateur de sécurité et de protection de la santé en complément de la mission de GINGER BURGEAP, la mission de CSPS est assurée par la société CALESTREME C.S.

Une attestation de mise en sécurité pour cette cessation d'activité est-elle disponible ? **Non**

Engagement du déclarant

Je confirme avoir informé par écrit le propriétaire du terrain sur lequel est sise l'installation ainsi que le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme

Je m'engage à déposer l'attestation de mise en sécurité, compte tenu des rubriques concernées par la cessation d'activité, conformément à l'article R. 512-66-1 du code de l'environnement.

7 - Pièces justificatives

Aucune pièce jointe de votre part n'est nécessaire pour cette démarche.